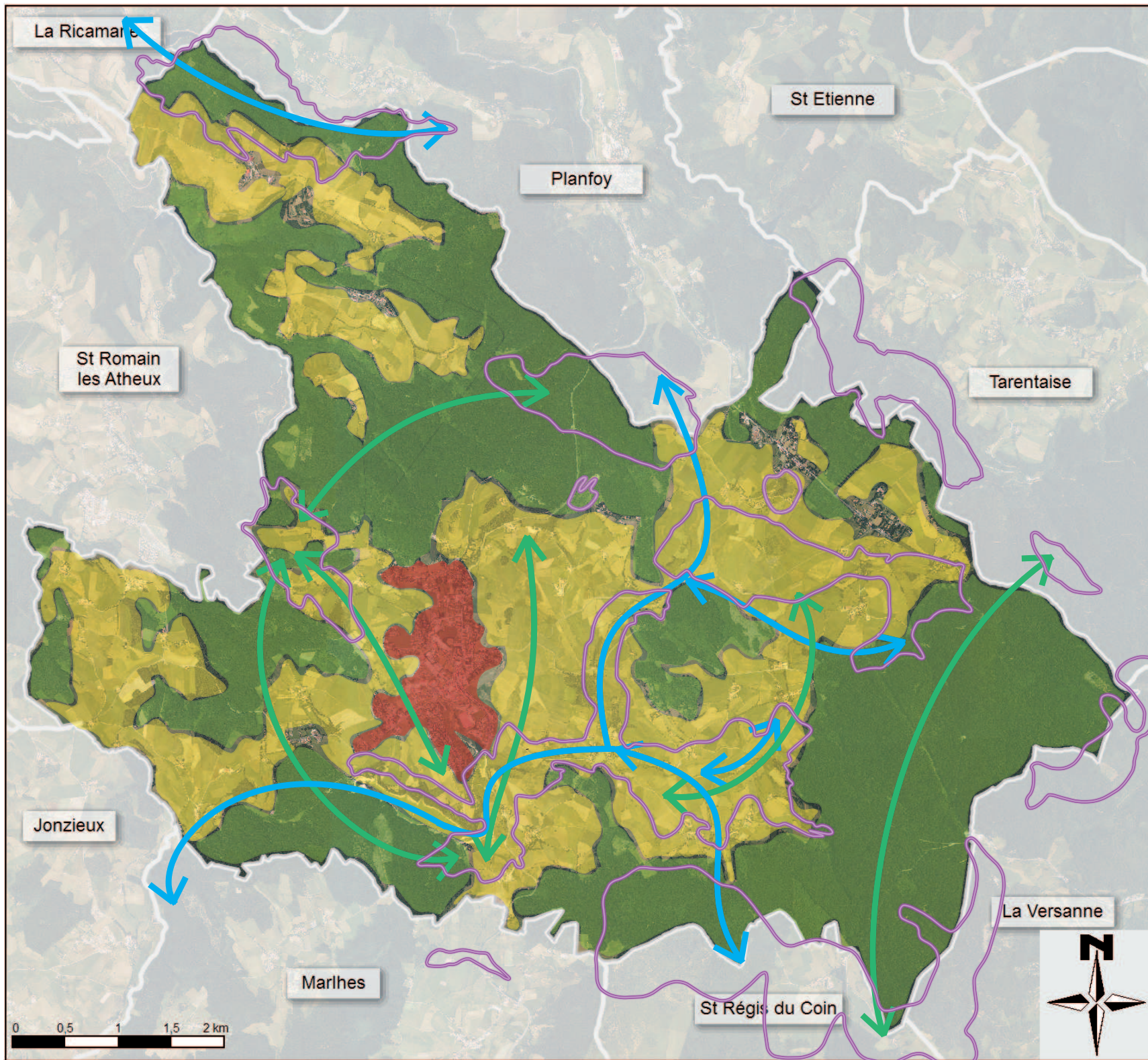
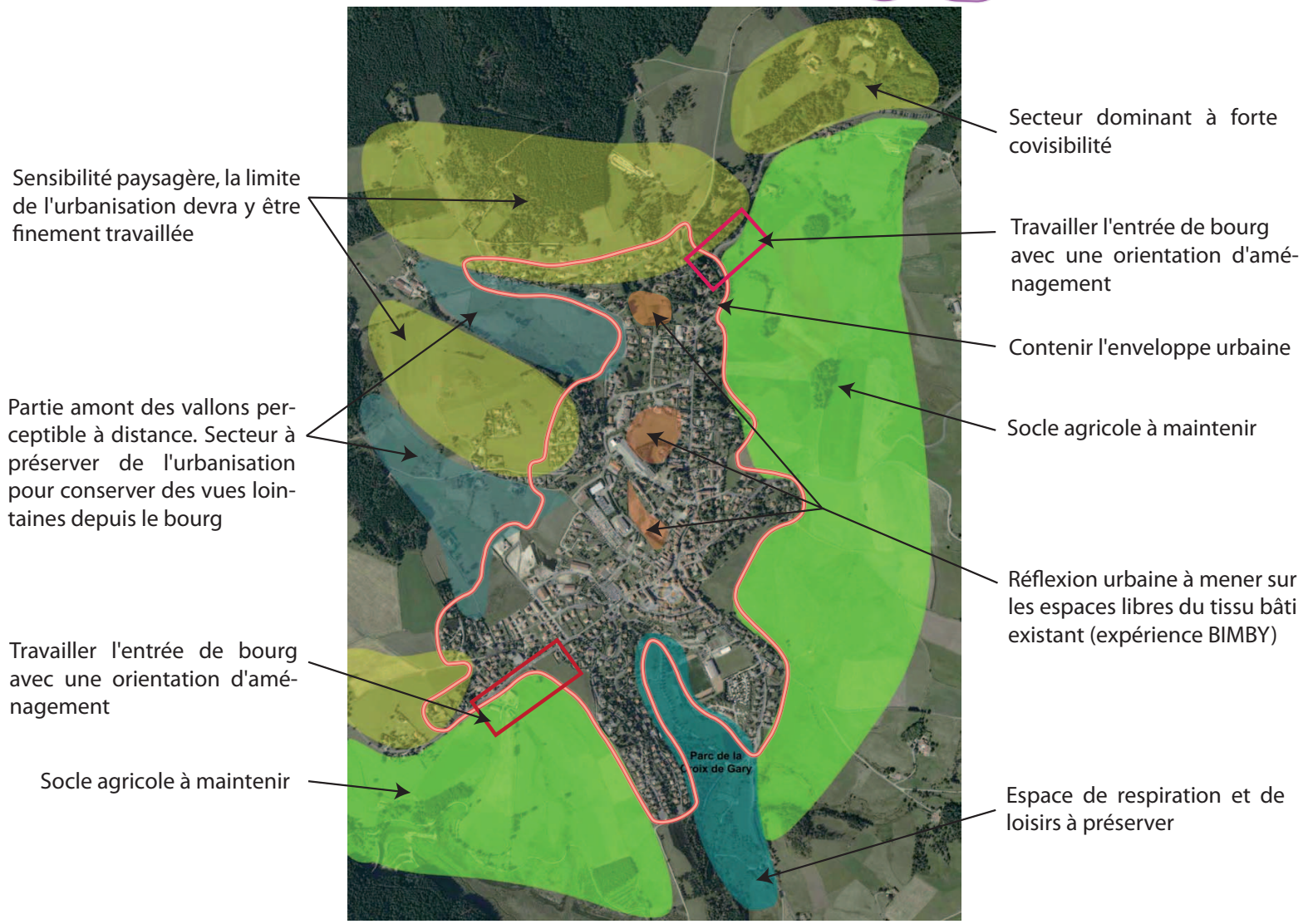


Le présent panneau constitue la traduction graphique du PADD, il **ne représente pas le zonage** du futur Plan Local d'Urbanisme.

Les cartographies permettent de spatialiser une partie des objectifs du PADD concernant l'évolution de la commune, la maîtrise de l'utilisation de l'espace et la préservation des richesses naturelles du territoire, le maintien des enveloppes villageoises existantes et la préservation du foncier agricole.



- Zone agricole :**
 La pratique de l'activité agricole doit y être maintenue pour conserver les milieux ouverts et les perspectives lointaines. La préservation du patrimoine bâti de qualité y est encouragée.
- Zone boisée :**
 Située surtout dans les secteurs les plus pentus de la commune. La gestion, l'exploitation et la plantation de ces zones sont soumises au respect du règlement de boisement.
- Zone bâtie à densifier**
- Réservoir de biodiversité**
 Zones à préserver pour leur richesse et leur rôle écologique. L'implantation de nouvelle construction y sera limitée.
- Corridor aquatique**
- Corridor terrestre**
- Zones à préserver pour leur rôle écologique.** Les déplacements d'espèces doivent y être protégés. Les conditions de constructions y seront très strictes et les destinations des nouvelles constructions très limitées. Le développement de zones d'habitation y est exclu.



Sensibilité paysagère, la limite de l'urbanisation devra y être finement travaillée

Partie amont des vallons perceptible à distance. Secteur à préserver de l'urbanisation pour conserver des vues lointaines depuis le bourg

Travailler l'entrée de bourg avec une orientation d'aménagement

Socle agricole à maintenir

Secteur dominant à forte covisibilité

Travailler l'entrée de bourg avec une orientation d'aménagement

Contenir l'enveloppe urbaine

Socle agricole à maintenir

Réflexion urbaine à mener sur les espaces libres du tissu bâti existant (expérience BIMBY)

Espace de respiration et de loisirs à préserver